

## DECISION DU MAIRE N° 886 PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Droits d'occupation du domaine public communal  
et du domaine public portuaire – Tarifs 2024

Par délibération n° 2 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à **Stéphan ROSSIGNOL**, Maire, pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour fixer les tarifs publics,

- Vu la décision du Maire n°564 du 23/12/2022 fixant les tarifs des droits d'occupation du domaine public communal et portuaire pour l'année 2023,
- Considérant qu'il y a lieu de modifier des tarifs des droits d'occupation du domaine public communal et du domaine public portuaire pour l'année 2024,

### LE MAIRE DECIDE

- De fixer les tarifs des droits d'occupation du domaine public communal et du domaine public portuaire pour l'année 2024 comme ci-annexés.
- La présente décision et les tarifs annexés seront inscrits au Registre des Décisions de la Ville, transmis à Monsieur le Préfet de l'Hérault et publiés sur le panneau d'affichage d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Fait à La Grande Motte,  
le 27 DEC. 2023

Le Maire, Président de l'Agglomération du  
Pays de l'Or,

  
Stéphan ROSSIGNOL.



**TARIFS DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
**ET DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE**  
**ANNEE 2024**

**I – LES MANEGES**

Domaine public communal

<u>Secteurs</u>	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 Août	
	-100 m <sup>2</sup>	+ 100 m <sup>2</sup>
Ponant	<b>1 264 €</b>	<b>2 099 €</b>
Motte du Couchant	<b>2 099 €</b>	<b>2 943 €</b>
Point Zéro, Place Diana Promenade Jacques Chirac (du Forum à Place Diana)	<b>3 356 €</b>	<b>4 180 €</b>

Domaine public portuaire

<u>Secteurs</u>	Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 Août	
	-100 m <sup>2</sup>	+100 m <sup>2</sup>
Avenue Robert Fages	<b>1 509 € ht</b>	<b>2 346 €</b>
Quai Georges Pompidou	<b>1 842 € ht</b>	<b>2 694 € ht</b>
Esplanade Maurice Justin (parking Sud Capitainerie)	<b>2 431 € ht</b>	<b>3 245 € ht</b>



## II – LES TERRASSES COMMERCIALES (Domaine public communal et Domaine public portuaire)

Les tarifs sont en Net pour le Budget Principal de la Commune et en HT pour le Budget Annexe du Port

### A - Pour les commerces à l'année (plus 6 mois d'activité commerciale)

Zones géographiques	Type de Terrasse (*)	Coefficient 1 le m <sup>2</sup> de terrasse	Coefficient 2 le m <sup>2</sup> de terrasse excédant la surface du local	Coefficient 3 le m <sup>2</sup> de terrasse devant le commerce voisin
<b>Zone 1 :</b> Quai Charles de Gaulle, Passage Jean Bart, Passage Acapulco, Place Diana, Place de l'Epi, C/C du Mercure, du Forum et du Miramar, Front de Mer du Couchant Pour la Promenade Jacques Chirac : Tarif Type 1	<b>Type 1</b>	<b>28.00 €</b>	<b>42.00 €</b>	<b>66.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>31.00 €</b>	<b>47,00 €</b>	<b>74.00 €</b>
<b>Zone 2 :</b> Quai Pompidou, Avenue Robert Fages, Jean Bène, Rue du Port, Place du 1 <sup>er</sup> Oct.1974, Avenue Pierre Racine, Rue Frédéric Mistral, Avenue de Melgueil, Avenue de de l'Europe, Allée Maréchal Juin	<b>Type 1</b>	<b>23.00 €</b>	<b>36.00 €</b>	<b>54.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>24.50 €</b>	<b>39.00 €</b>	<b>57.00 €</b>
<b>Zone 3 :</b> Place Paul Valéry, Allée des Jardins, Le Ponant, C/C les Goélands	<b>Type 1</b>	<b>11,50 €</b>	<b>18.50 €</b>	<b>31.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>12,50 €</b>	<b>19.50 €</b>	<b>32.00 €</b>
	<b>Type 3</b>	<b>72,00 € (Tarif unique pour les 3 zones)</b>		

#### (\*) Rappel :

Type 1 : Store-banne, parasol, parasol double-pente, jardinières, délimitation latérale basse, paravent,

Type 2 : Structure avec bâches ou avec maximum 2 parois rigides

Type 3 : Structure avec 3 ou 4 parois rigides et couverture souple ou rigide



## **B - Pour les commerces saisonniers : (6 mois d'activité commerciale maximum)**

Zones géographiques	Type de terrasse	Coefficient 1 le m <sup>2</sup> de terrasse	Coefficient 2 le m <sup>2</sup> de terrasse excédant la surface du local	Coefficient 3 le m <sup>2</sup> de terrasse devant le commerce voisin
<b>Zone 1</b> Quai Charles de Gaulle, Passage Jean Bart, Passage Acapulco, Place Diana, Place de l'Epi, C/C du Mercure, du Forum et du Miramar, Front de Mer du Couchant Pour la Promenade Jacques Chirac : Tarif Type 1	<b>Type 1</b>	<b>39.00 €</b>	<b>58.00 €</b>	<b>92.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>43.00 €</b>	<b>65.00 €</b>	<b>102.00 €</b>
<b>Zone 2 :</b> Quai Pompidou, Avenue Robert Fages, Jean Bène, Rue du Port, Place du 1 <sup>er</sup> Oct. 1974, Avenue Pierre Racine, Rue Frédéric Mistral, Avenue de Melgueil, Avenue de l'Europe, Allée Maréchal Juin	<b>Type 1</b>	<b>32.00 €</b>	<b>50.00 €</b>	<b>74.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>34.00 €</b>	<b>53.00 €</b>	<b>79.00 €</b>
<b>Zone 3 :</b> Place Paul Valéry, Allée des Jardins, Le Ponant, C/C les Goélands	<b>Type 1</b>	<b>16.00 €</b>	<b>25.50 €</b>	<b>42.00 €</b>
	<b>Type 2</b>	<b>17.00 €</b>	<b>27.00 €</b>	<b>44.00 €</b>
	<b>Type 3</b>	<b>109.00 € (Tarif unique pour les 3 zones)</b>		

Type 1 : Store-banne, parasol, parasol double-pente, jardinières, délimitation latérale basse, paravent,

Type 2 : Structure avec bâches ou avec maximum 2 parois rigides

Type 3 : Structure avec 3 ou 4 parois rigides et couverture souple ou rigide



## III – MANIFESTATIONS à caractère commercial sur le domaine public

### Foires, salons, expositions, stands divers...

Les tarifs sont en Net pour le Budget Principal de la Commune et en HT pour le Budget Annexe du Port

	JUILLET - AOUT		SEPTEMBRE à JUIN		
	Stands occupation jusqu'à 300 m <sup>2</sup>	Forfait occupation de 300 à 1500 m <sup>2</sup>	Stands occupation jusqu'à 300 m <sup>2</sup>	Forfait occupation de 300 à 1500 m <sup>2</sup>	Terre-plein Ouest Forfait occupation >1500 m <sup>2</sup> si mise en place passerelle
Tarif par jour d'occupation	6.00 m <sup>2</sup> /jour	2 652 € / jour	3.00€ m <sup>2</sup> /jour	1 326 € / jour	612 € / jour

A partir du 3<sup>ème</sup> jour d'occupation, une réduction de 15 % sera appliquée

- **Occupation du domaine public autour du Palais des Congrès**  
 Au Nord du bâtiment, sur une surface de 200 m<sup>2</sup> : 205 euros/jour  
 Au Sud du bâtiment, sur une surface de 300 m<sup>2</sup> : 310 euros/jour

### A – VIDE GRENIER – BROCANTE

Vide grenier : 3 € /stand /jour

Brocante : 14 € / stand / jour

### B – ANIMATION DE RUE

	TARIF	
-Promenade Jacques Chirac (du Forum à la Place Diana)	Journée	15.50 €
	Forfait semaine	71 €
-Promenade du front de Mer à la Motte du Couchant	Forfait mois	220 €



## C – VENTE AMBULANTE à partir d'un véhicule magasin ou autre installation mobile

**Tarif /mois** Zone des campings : **800 € /mois**

Terre-Plein Ouest : **800 € HT / mois**

Le tarif/mois est applicable entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre

**Toute l'année – Tarif à la journée : 30 € /jour**

## D - CIRQUE

• **Petit cirque** (sans chapiteau, sans animaux) ou petit spectacle itinérant (Marionnettes, guignol)  
**68 € / jour.**

• **Grand cirque avec chapiteaux**

**1 000 € / jour**, avec dépôt d'une caution de 5 000 €.

## IV – OCCUPATIONS DIVERSES

Les tarifs sont en Net pour le Budget Principal de la Commune et en HT pour le Budget Annexe du Port

## A – PRISE DE VUE / TOURNAGE

100 € / demande de Prise de vue, clip vidéo

150 € / demande de tournage d'un court métrage, d'un film, d'un spot publicitaire

Au-delà de 3 jours d'occupation : 200 € / demande de tournage d'un court métrage, d'un film, d'un spot publicitaire

## B – PLACE DE STATIONNEMENT

**4 euros /jour/** place de stationnement occupée

**80 euros/mois/** place de stationnement occupée



## C – Paiement des droits de terrasses

Les droits de terrasses liés à l'occupation du domaine public et du domaine public portuaire sous forme de terrasses commerciales sont payables annuellement :

- Soit par chèque à l'ordre du Régie des Recettes, ou en espèces, en une seule fois avant le 30 Juin, au moment de l'encaissement par le régisseur ;
- Soit par prélèvement bancaire après remise au Régisseur des Recettes d'une autorisation de prélèvement dûment complétée et signée accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire.  
Ce mode de règlement permet :
  - . soit un paiement en une fois, différé en septembre
  - . soit un paiement fractionné(cf. arrêté municipal n° 5116 du 18/11/2013 portant règlement financier du paiement des droits de terrasse par prélèvement automatique).

**Des frais de gestion liés aux lettres de relance seront facturés à hauteur de 15.00 euros**

## D - Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés

Un extrait de KBIS est demandé lors de la constitution du dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public sous forme de terrasse commerciale. En cas de non-transmission, cet extrait de KBIS justifiant l'activité professionnelle du commerçant pour l'année en cours, sera obtenu par la Ville auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier et sera facturé au commerçant au tarif de **10 euros**, dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

## E – Frais de gestion

Pour tout retard de pièces administratives, les frais de gestion seront facturés à hauteur de 30 euros.

## F – Dépassement de la limite de terrasse autorisée

Toute occupation du domaine public dépassant les limites de la terrasse autorisée par arrêté municipal et dûment constatée par les services de la Ville, sera facturée au tarif de : **70 € le m2 par jour**.

## G – Occupation sans droit ni titre

Toute occupation du domaine public dûment constatée par les Services de la Ville et non autorisée par arrêté municipal, sera facturée selon les tarifs des terrasses commerciales majorés de 50 %

## H – Présence de chevalets, porte-menus hors des limites de terrasse

Toutes présences de chevalets, porte-menus dûment constatés en dehors des limites de la terrasse concédée, sera facturée à hauteur de **100 euros l'unité**.



## C – ZONE DE CHANTIER (échafaudages, panneaux, bennes, bungalow, sanitaires...)

- **Emprise de chantier (palissades, échafaudages, bétonnière, bennes, véhicules, dépôts de matériaux...)**

2 euros / m<sup>2</sup> / mois (*Tout mois entamé est dû*)

- **Base de vie (bungalow et sanitaires)**

3 euros / m<sup>2</sup> / semaine

10 euros / m<sup>2</sup> / mois (*Tout mois entamé est dû*)

- **Benne**

30 euros l'unité / semaine

- **Echafaudage (ravalement de façade)**

Gratuité pendant les 6 premiers mois

150 euros / mois (*Tout mois entamé est dû*)

- **Dépôt de matériaux (sable, palettes...)**

2 euros / m<sup>2</sup> / mois (*Tout mois entamé et dû*)

## D – BUREAU, BULLE DE VENTE

Tarif au m<sup>2</sup> / mois

De 1 à 12 mois                      **20.00 €**

A partir du 13<sup>ème</sup> mois              **25.00 €**

## E – PANNEAU D'ENSEIGNE PUBLICITAIRE, TOTEM

**150 € /an / panneau**

-----

